



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50
 L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.
 3 heures 13 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 2 — 21 — — soir, Omnibus.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 13 — — Omnibus.
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.
 3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 52 — — soir, Omnibus.
 9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Depuis l'arrivée des troupes royales à Palerme, la ville a retrouvé sa tranquillité. Les autres villes de Sicile continuent d'envoyer au roi des adresses de dévouement et de fidélité; mais le télégraphe nous apporte la nomination de Mazzini comme député italien avec une forte majorité, malgré de nombreuses abstentions.

On avait parlé d'une rectification de frontières entre l'Italie et l'Autriche, la *Gazette de Vienne* se charge de démentir ces bruits, en disant qu'il ne saurait être question de cession de territoire et de compensation, vu que la *Vénétie*, avec les frontières administratives qu'elle a eues jusqu'ici, a été cédée à la France, et par la France à l'Italie, et que ses frontières de l'est sont devenues ainsi des frontières internationales.

Les journaux de Vienne semblent faire pressentir que l'Autriche, acceptant sans arrière-pensée la situation qui lui est faite maintenant en Allemagne, s'occuperait à jouer en Orient un rôle politique très-sérieux; elle adopterait, vis-à-vis des populations slaves de l'empire ottoman, l'attitude qu'a prise la Grèce à l'égard des races helléniques.

L'annexion de la Hesse à la Prusse est maintenant un fait accompli. L'électeur vient d'adresser à son armée une proclamation, dans laquelle il la remercie du dévouement

qu'elle lui a montré. Il la délève de son serment de fidélité. Cette proclamation est datée de Stettin.

Les journaux d'Italie assurent que l'Angleterre encourage plus ou moins ouvertement la Grèce à s'annexer l'île de Crète, mais ils ne disent pas où ils puisent leurs renseignements.

Des journaux anglais affirment que M. Gladstone a positivement une mission. L'ancien chancelier de l'Échiquier du cabinet Russell, dit l'*International*, doit étudier la Grèce, y examiner de près les hommes et les choses, voir le parti que l'Angleterre pourrait en tirer au point de vue de la création d'un grand royaume hellénique, et, dans ce cas, on marierait avec le roi de Grèce, une fille de la reine Victoria.

D'après une correspondance de Rome, il paraîtrait qu'un consistoire *cardinalajio* serait tenu en décembre. Les monsignori Chigi, Ferrari et Berardi recevraient alors le chapeau. On ajoutait que le nouveau cardinal Berardi serait appelé à remplacer le cardinal Antonelli dont la santé est assez affaiblie pour l'empêcher de rester aux affaires.

Les dernières dépêches de New-York signalent une grande agitation au Canada, où l'on redoute une nouvelle attaque des fenians.

Les Epiotes ont adressé aux représentants des puissances étrangères, à Corfou, une requête dont voici la traduction :

Excellence,

Des hommes qui s'attendent à tomber d'un moment à l'autre victimes du fanatisme inhumain des musulmans, viennent demander votre intercession auprès de l'auguste souverain que vous avez l'honneur de représenter et dont ils implorant la protection et la clémence.

Oui, Excellence, c'est à la prière de vingt mille de nos frères qui essuient toutes sortes de mauvais traitements que nous sommes venus de l'Épire pour vous présenter cette requête; et pour remplir cette mission sacrée, nous avons abandonné nos enfants et tout ce que nous avons de plus cher en ce monde à la vengeance de nos oppresseurs.

Nous savons, Excellence, que tout souverain est libre de gouverner ses Etats comme il l'entend. Mais, si les Etats civilisés ne tolèrent nulle part la traite, les souverains de l'Europe pourraient-ils tolérer les violations des traités, les cruautés, les bannissements, les oppressions, les actes de vandalisme, les atrocités de toute sorte, les spoliations et les fureurs sauvages du gouvernement ottoman, dont les infortunés chrétiens sont accablés et qui constituent autant d'outrages à l'humanité, plus violents encore que celui de la traite?

Mais enfin nous ne pouvons plus supporter le joug qui nous accable, et nous nous voyons bien près de notre ruine complète. Nous venons prier Votre Excellence de daigner exposer à son auguste maître la triste et désespérante situation des chrétiens de l'Épire, qui réclament avec insistance et d'une voix unanime leur affranchissement du joug odieux

qui pèse sur eux et leur réunion au royaume de Grèce, ayant que le sang hellénique teigne le sol de l'Épire.

Corfou, le 17 août 1866.

(Suivent les signatures).

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT JOHNSON.

La tournée électorale du président Johnson, inaugurée par des acclamations et des poignées de main indéfinies, menace de se terminer froidement, sinon tragiquement, s'il faut en croire les correspondances du *Times*.

A Indianapolis, les grognements et les sifflets ont été si violents que Johnson a été incapable de continuer son speech et a dû se retirer. Plusieurs coups de pistolet ont été échangés entre les différents partis, en pleine foule.

A Cincinnati, la municipalité a refusé de faire une réception au président.

Dans la législature de New-Jersey, des résolutions ont été introduites condamnant le discours de M. Johnson au comité du Congrès de Philadelphie, comme tendant à ressusciter la guerre civile, et indiquant des desseins révolutionnaires de la part du pouvoir exécutif.

Les radicaux, décidés à rendre coup pour coup, et à opposer l'enthousiasme en faveur du Congrès à l'enthousiasme en faveur du président, ont organisé un contre-voyage dans les villes visitées par M. Johnson.

Déjà les délégués sudistes de la convention radicale de Philadelphie ont visité plusieurs Etats, excitant contre les « Coperheads et le traître Johnson » les mêmes foules excitées hier par Johnson contre l'ambition des radicaux.

SPURILLATON.

59

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

TROISIÈME VOLUME.

(Suite.)

Le passage de cette bande, de bêtes et de gens, inquiétait les chiens de tous les domaines; leurs jappements irrités trahissaient des habitations perdues dans la nuit. La voix de Bouscara s'entendait dans le lointain, portée, de temps à autre, par la brise, arrivant seule des Sapins; bien que les autres chiens fussent y brailler comme le molosse; mais leurs aboiements, moins formidables, se perdaient dans l'espace, où la neige avait assourdi les échos.

Le chef s'arrêta.

Tirant de l'une des poches de sa grande veste une gourde, il but plusieurs gorgées de son contenu, et donnant la gourde à ses estafiers :

— Que la peste étouffe tous ces chiens, murmura-t-il, nous sommes devinés à une lieue autour de nous!

— Non, répondit l'un de ces hommes; par ces temps de neige les loups rôdent si près des habitations, que les jappements des chiens n'étonnent guère.

Et comme, à ce moment, la voix de Bouscara arrivait plus précise :

— En voilà un qui doit être solide, reprit le chef; j'aime autant qu'il soit où il est qu'autour de ma culotte... Etes-vous réchauffés, vous autres? demanda-t-il.

— Oui; cette eau-de-vie fait du bien...

— Moi, répliqua le montreur de bêtes, j'ai l'hiver dans le corps et je regrette le coin du feu de la bouchère.

— Patron, avez-vous peur? repartit l'un des étrangers.

— Peur ou non, puisque nous sommes là, avançons.

Les maraudeurs se remirent en route; mais, soit que ce temps d'arrêt les eût engourdis, soit que l'irrésolution qu'avait montrée le chef eût donné à réfléchir à ses deux compères, leur marche semblait embarrassée.

Les dogues, depuis quelques instants, grondaient comme si dans leur voisinage quelque homme ou

quelque bête leur eût inspiré de l'appréhension; bientôt les ours grognèrent aussi, et il fallut donner des saccades aux cordes fixées à leurs muselières pour faire rentrer ces animaux, excités, dans le mutisme.

— Nous devons être près de chez Rofins, dit le chef en s'arrêtant de nouveau.

Cette fois, les jappements que l'on entendait n'étaient plus des aboiements de chiens de garde: un équipage de chasse se trouvait évidemment à une petite distance de l'endroit où les maraudeurs se tenaient immobiles, écoutant.

Un peu vers la gauche, des chiens de domaines mêlaient leurs voix discordantes à ces voix habituées à chanter en chœur.

La neige tombait alors si épaisse, qu'il était impossible aux étrangers de prendre connaissance du terrain.

— Il faut, dit l'un d'eux, que l'un de nous aille à la découverte.

— Qui va y aller? repartit le chef.

— C'est vous, patron, qui marchez d'habitude.

Le montreur de bêtes hésitait, mais il découvrit dans l'ombre un coup d'œil échangé entre ses deux hommes, et comprit que se montrer irrésolu plus

longtemps, c'était compromettre son autorité; et, bien qu'il sentit en lui un frisson inexplicable, car il n'en était pas à sa première expédition de ce genre, il se décida à aller explorer chez Rofins.

— Tenez-vous silencieux, dit-il en se détachant du groupe; veillez sur les bêtes et empêchez les chiens de me suivre.

Et, tournant le dos à ses compagnons, il marcha, ayant pour le guider les aboiements de la meute de Lucien Arnould.

II. — LE CHASSEUR ET LE BRACONNIER.

Revenons sur nos pas et voyons ce qui s'était passé pendant que les bandits traversaient les montagnes, et avant leur arrivée à la route neuve de chez Rofins.

Laissons donc ces maraudeurs pour chercher, dans cette nuit pleine de tourmentes, les quatre amis que nous avons quittés au moment où ils s'éloignaient de la Croix-de-Barres, se dirigeant avec activité vers la propriété de M. Des Torranches.

Ils arrivèrent à la Goutte-Marion, ce ravin, ou plutôt chemin creux, dont le chasseur se souviendra jusqu'à son dernier jour.

A la moitié du chemin, d'Hascher, qui depuis Ris n'avait pas dit un mot, s'arrêta.

Thaddeus Stephens a pris franchement pour programme : Suffrage noir et confiscation des Etats du Sud.

Les républicains l'ont emporté aux élections du Maine par 50,000 voix de majorité, les démocrates irlandais ayant voté, en grand nombre, pour les républicains.

Le révérend M. Ward Beecher, qui s'était fait partisan du président, reniant tout un passé abolitionniste, déclare, dans une nouvelle lettre publique, qu'il ne défend que partiellement la politique présidentielle.

Aux faits que signale le correspondant du *Times*, il faut ajouter les renseignements de l'*Evening Standard*, qui affirme que le président a été l'objet d'une véritable tentative d'assassinat de la part de la populace radicale.

L'attentat, dit ce journal, a eu lieu à Indianapolis, dans l'Etat d'Indiana.

A peine arrivés à l'hôtel, les illustres voyageurs furent invités par la foule à se présenter au balcon. Un coup avait été monté; lorsque le président Johnson parut, les radicaux se mirent à crier :

« Grant! Grant! » Et quand il voulut parler, de bruyantes clameurs étouffèrent sa voix. On lui cria : « Arrêtez! faites silence! rentrez chez vous! » Puis ces vociférations s'entremêlaient de « Hurrah pour Jefferson Davis! A bas le traître, Judas Johnson! »

Tout d'un coup des coups de pistolet furent tirés. Deux coups furent dirigés sur le balcon où se trouvait le président. On a retrouvé la marque faite par la balle sur le balcon, précisément à l'endroit où s'était tenu M. Johnson. On avait aussi lancé des pierres. Les vitres de plusieurs fenêtres de l'hôtel ont été brisées. A un certain moment, il a été question de faire le siège de l'hôtel, mais les conservateurs ayant serré les rangs repoussèrent les assaillants. Deux ou trois coups de revolver ont été échangés dans la mêlée. Un homme est tombé ayant reçu une balle dans le cœur. Onze personnes ont été blessées. Il est évident que les désordres avaient été fomentés par les radicaux. La nuit s'est passée avec calme et le lendemain le président Johnson a quitté tranquillement Indianapolis.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* annonce la mort du comte Félix Bacciocchi, sénateur, premier chambellan de l'Empereur et surintendant général des théâtres, décédé, lundi soir, au palais des Tuileries.

Le comte Bacciocchi, né en 1810, était le petit-fils de Félix Bacciocchi, prince de Lucques, et de la princesse Elisa Bonaparte.

— Vieux, vous êtes déjà fatigué? lui demanda Tranche-Montagnes.

Dans les expéditions nocturnes, le premier mouvement de Des Brays était toujours de parler à d'Hascher d'un ton caressant.

— M'as-tu déjà vu fatigué? demanda le chasseur.

— C'est bien parce que vous êtes toujours en tête, répliqua Des Brays, que je suis étonné de vous voir en arrière.

— Non, je ne suis pas las, mais je songe que, malgré cette neige qui tombe, large comme des écus de trois francs, l'air est diablement vif, et que, lorsque notre tournée sera faite, nous aurons un rude appétit.

— Pas de doute! interrompit Morelle.

— La traversée de la Goutte-Marion va-t-elle vous donner la fringale, demanda Tranche-Montagnes, que vous songez à manger une heure après être sorti de table?

— Quoique j'aie mangé moins que toi, répondit le chasseur, je n'ai pas faim; je suppose seulement que la faim me sera venue, comme à toi, comme aux autres, quand nous aurons marché trois ou quatre heures dans la neige.

— On attend à Biarritz vers la fin du mois M. le marquis de Moustier, qui se rendrait à la résidence impériale aussitôt son arrivée à Marseille.

— Les journaux de Francfort annoncent que M. le baron de Bourqueney, ancien premier secrétaire de la légation française près de la Diète, sera nommé consul de France à Francfort.

— Des dépêches de Moulins, en date du 24 septembre au soir, annoncent que la pluie tombée avec violence, le 23 et le 24, a occasionné des inondations et des dégâts sur plusieurs points du département de l'Allier.

La rivière d'Allier et plusieurs de ses affluents, ainsi que des affluents du Cher et de la Loire, ont débordé; mais, jusqu'à présent, aucun accident grave n'est signalé.

La voie du chemin de fer de Lyon s'est trouvée coupée sur deux points par les eaux entre Moulins et Nevers, ce qui a nécessité l'établissement d'un service de transbordement: les trains venant de Lyon et de Clermont se sont arrêtés la nuit à Saint-Germain-des-Fossés par mesure de prudence.

A Saint-Pourçain, à Gannat, à La Palisse et à Montluçon, la Sioule, l'Andelot, la Besbre et l'Aumance ont débordé. A La Palisse, les habitants d'un des faubourgs de la ville ont dû évacuer leurs maisons; ils ont été recueillis à l'hôpital et chez les particuliers.

Dans le Puy-de-Dôme, une crue est signalée à Issoire.

Dans le département de la Haute-Loire, les dépêches du 24 signalent également des pluies torrentielles: à cinq heures du soir, la Loire était à plus de 6 mètres au-dessus de l'étiage.

On apprend également des crues subites et considérables dans la Côte-d'Or et dans la Lozère, où les eaux de la rivière du Lot ont dépassé la hauteur qu'elles avaient atteinte en 1848. Sur tous ces points, des mesures de prudence ont été prises par l'administration à la première nouvelle de ces événements.

— Voici, d'après l'*Opinion nationale*, un épisode de la vie du général Mourawieff, qui vient de mourir :

Un jeune noble de Vilna est dénoncé comme véhémentement soupçonné d'être sympathique à l'insurrection polonaise. Mourawieff décide qu'il sera pendu. Toutes les démarches faites auprès de lui par les parents de l'infortuné jeune homme pour arrêter l'exécution de sa sentence le trouvent inflexible. Ils s'adressent alors à l'empereur Alexandre, qui décide que, jusqu'à plus ample informé, l'exécution de la sentence de Mourawieff sera suspendue, et adresse au général la dépêche suivante :

« Ne pendez pas le jeune X... »

Aussitôt après la réception de cette dépêche, Mourawieff ordonne que l'infortuné jeune homme soit fusillé sur-le-champ, et adresse à son tour, au czar, la dépêche suivante :

— La maison de Mine Arnould est heureusement bien approvisionnée, fit observer l'abbé Raoux.

— La belle avance! interrompit d'Hascher, s'il faut, à notre arrivée, éveiller les domestiques et attendre ensuite deux heures notre repas.

— Pristi! repartit le curé, deux heures, ce serait long!

— Trop long, dit le chasseur.

— Trop long, répéta Morelle.

Des Brays ne disait rien; depuis un instant il examinait d'Hascher avec quelque inquiétude.

— J'ai une idée, reprit le chasseur; j'en ai plus d'une; mais je ne vous parlerai maintenant que de celle qui vous concerne.

— Dites donc votre idée, fit Des Brays; il y a une heure que nous ne marchons plus, je suis gelé.

— Nous sommes quatre pour aller au village des Bois... A quoi bon quatre? vous irez bien sans moi à ce village?..

— Allons, interrompit Tranche-Montagnes, en voilà un qui déserte avec armes et bagages!

Morelle allait se récrier aussi, il ne l'osa point, seulement il murmura :

— Aller sans vous, aller sans vous!

— Par le temps qu'il fait, et les bêtes qui cou-

« Les ordres de Votre Majesté ont été scrupuleusement observés. Le jeune X... ne sera pas pendu, je viens de le faire fusiller. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Orléans, 25 septembre, 5 h. 20 soir.

Une crue se manifeste sur la Loire. On présume que le maximum s'élèvera à 3 mètres 70 de l'échelle du pont d'Orléans et qu'il aura lieu le 27, vers 10 heures du soir.

La rivière du Cher est également en crue; on pense que le maximum pourra être de 2 mètres à Saint-Aignan, et qu'il aura lieu le 25, vers 2 heures du soir. Le 24, la hauteur était de 1 mètre 72, croissante.

Aucune crue ne s'annonce, quant à présent, sur la Vienne. La hauteur à Châtellerault est de 1 mètre 20 centimètres, stationnaire.

La hauteur de la Loire à Digoïn est de 5 mètres 80, croissante. La hauteur de la Loire au pont d'Orléans est de 0 mètre 85, croissante.

Orléans, 26 septembre, 10 h. 15 matin.

D'après les nouvelles dépêches reçues de la Haute-Loire et de l'Allier, la crue sera beaucoup plus forte qu'on ne l'avait prévu. Elle dépassera 5 mètres 80 centimètres à Orléans.

La Loire marque déjà 2 mètres 74 centimètres à Orléans, croissante de 0 mètre 8 centimètres par heure.

Orléans, 26 septembre, 2 h. 1/2 soir.

Les dernières dépêches reçues de Digoïn, Moulins et Bourges font craindre que la crue de la Loire ne dépasse à Orléans la hauteur de 5 mètres 80, le 28 septembre dans la matinée et que quelques levées ne soient rompues entre Briare et le confluent de la Vienne près de Saumur.

La Loire a atteint 2 mètres 92 au pont d'Orléans le 26 à midi et croit de 0 mètre 8 centimètres par heure.

Le 24 septembre, a eu lieu l'ouverture de la section du chemin de fer de Paris à Orléans comprise entre Chalonnes et Cholet. Le premier train est parti de Cholet à 6 heures 45 minutes du matin, le deuxième à 8 heures 55 minutes du matin, le troisième à 1 heure 50 minutes du soir, le quatrième à 6 heures 5 minutes du soir. — Les quatre arrivées à Angers ont eu lieu à 8 heures 9 minutes, à midi 55, à 6 heures 4 minutes du soir, et à 9 heures 29 minutes du soir. La nouvelle section compte quatre stations intermédiaires: Chalonnes-sur-Loire, la Jumellière, Chemillé et Trémentines.

La plus grande activité régnait dans la vaste gare de Cholet, où déjà se trouvait un très-grand nombre de wagons attendant les voyageurs, les marchandises et les magnifiques bestiaux que fournit la contrée.

— Alors, répliqua l'abbé Raoux, nous sommes tout juste assez de quatre pour faire ce voyage.

— Il fallait, dit d'Hascher, prier le commandant de monter à cheval avec son spahis, et joindre à notre corps d'armée de la cavalerie.

— Son spahis! fit Morelle.

— Son spahis! fit le curé.

— Nous n'avons pas besoin de commandant, repartit Tranche-Montagnes.

— Nous sommes quatre, insista l'abbé Raoux, c'est tout ce qu'il nous faut.

— Selon votre habitude, poursuivit le chasseur, vous criez comme des pies aveugles avant de savoir ce que je veux vous dire.

— Vous croyez que nous ne le savons pas? interrompit aigrement Tranche-Montagnes.

— Non, vous ne le savez pas.

— Dites-le donc.

— Si, au lieu de vous suivre au village des Bois, je m'en vais chez Rofins, je tiens tout le monde éveillé; et, la Dode éveillée, le souper sera prêt à votre arrivée.

— Si à notre arrivée le souper n'est pas chaud, nous le mangerons froid, interrompit nettement l'abbé Raoux.

A l'occasion de cette inauguration, le Conseil d'administration de la Compagnie avait mis à la disposition de M. le maire de Cholet une somme de 1500 fr., pour distribuer des secours aux indigents. La distribution a été faite en bons de pain, par l'intermédiaire des dames de charité.

L'administration des postes vient d'être autorisée à émettre deux nouveaux timbres-poste: l'un de 50 centimes, l'autre de 5 fr. Le premier prendra la couleur marron, le second sera violet. On grave, en ce moment, les deux coins qui doivent servir à l'impression de ces deux figurines. Les nouveaux timbres seront mis en circulation dans les premiers jours de janvier 1867.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

SESSION DE 1866.

Présidence de M. LOUVET, président.

Nous commençons aujourd'hui la publication des procès-verbaux des séances de la dernière session du Conseil général relatifs plus particulièrement à notre arrondissement. Le discours de M. le préfet ainsi que celui de M. Louvet, président, ayant été déjà reproduits dans un de nos précédents numéros, nous croyons inutile de livrer une seconde fois à la publicité ces documents pleins d'intérêt.

Conformément à ses usages, et sur la proposition de son président, le Conseil autorise les journaux du département à reproduire ses délibérations.

Il procède ensuite, comme les années précédentes, à la formation de quatre commissions qui devront se partager la préparation des rapports, et qui sont composées de la manière suivante :

1^{re} commission : Finances, budget. — MM. Louvet, Montrieux, Le Motheux, Courtille, Boutiller Saint-André.

2^e commission : Enfants trouvés, hospices, établissements départementaux. — MM. S. gris, Léon Mayaud, comte de Civrac, marquis de Contades, Paul Mayaud, Boutrais, P. Gennevraye, Grignon.

3^e commission : Routes, chemins vicinaux, canaux, navigation, chemins de fer. — MM. Berger-Lointier, Bucaille, vicomte de Schramm, comte de Caqueray, de la Salle, Le Chat, général de Rochebouët, de Mienne, Poulain-Furetière, vicomte de la Bouillerie, comte de Las Cases, Saillard.

4^e commission : Agriculture, instruction primaire, commerce, industrie, affaires diverses. — MM. Boutton-Lévêque, marquis d'Andigné, Delaunay, comte Walsh, Parage, Roussel, Eugène Berger.

M. le préfet donne communication de plusieurs plans relatifs aux prisons projetées à Saumur et de Segré. Ces plans sont rem-

— Alors, répliqua le chasseur, que chacun se tienne à son idée; la mienne est d'aller chez Lucien Arnould.

— J'ai la même idée que vous, risqua Des Brays.

— Non pas, repartit le curé; que M. d'Hascher nous quitte, si c'est sa volonté; mais je désire parler avec moi Tranche-Montagnes et Bien-Assis.

— Ah! si j'étais dans mon fauteuil! répliqua Morelle.

— Vieux, allons-nous-en! interrompit Des Brays.

— C'est la première fois, répondit le braconnier, que vous parlez selon le bon sens.

— Venez-vous?

Morelle se gratta la tête, évitant de regarder l'abbé Raoux.

— Il fait un temps de chien, murmura-t-il, et je ne suis pas bien portant.

Le curé se vit seul pour aller au village des Bois; il sentit un frisson.

— Voyons! reprit d'Hascher, que faites-vous? Bien-Assis ne répondit pas, Tranche-Montagnes resta muet.

— Ce que nous allons faire est facile à deviner, dit le prêtre avec une sorte d'autorité; Morelle peut songer à me quitter; Des Brays n'osera pas.

par les soins de M. le président, aux commissions spéciales qui avaient été chargées de visiter et d'étudier les emplacements proposés pour la construction des deux prisons.

Lecture est donnée au Conseil des propositions de M. le préfet relativement au prix de la journée de travail servant de base à la contribution personnelle. D'après ces propositions et l'avis de la commission des finances, les prix sont, comme les années précédentes, fixés :

Pour la commune de Saumur, à » f. 70
Et la cote personnelle, à 2 10
Pour les autres communes de l'arrondissement, à » 50
Et la cote personnelle, à 1 50

Conformément à la proposition de M. le préfet et aux conclusions du rapporteur, le Conseil général vote :

1,200 fr. à distribuer en prix pour les courses de Saumur ;

4,000 fr. pour encouragement à l'élève des chevaux.

Lecture est faite d'un rapport de M. le préfet rappelant que, dans la dernière session du Corps-Législatif, le gouvernement s'est engagé à consulter les Conseils généraux sur les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à la loi du 5 mai 1844, réglant la police de la chasse. En exécution de cette promesse, M. le ministre de l'intérieur, dans une circulaire du 31 juillet, appelle le Conseil général à étudier la question sous ces deux rapports : 1° Maintien du droit de chasse tel que l'a constitué la loi précitée; 2° Amélioration pratique que pourrait comporter cette loi au double point de vue de l'exercice du droit de chasse et de la recherche des délits.

La quatrième commission, sans entrer dans le détail des mesures qui pourront faire l'objet d'une législation nouvelle, se borne à demander d'une manière générale que des dispositions plus énergiques soient adoptées pour assurer le respect de la propriété et la conservation du gibier.

Des observations sont présentées à ce sujet par plusieurs membres du conseil. L'un d'eux critique la division de la France en larges zones pour la fixation de l'ouverture de la chasse. Ce système lui paraît avoir l'inconvénient de permettre la chasse à une époque prématurée pour certains départements, et d'entraîner ainsi une trop grande destruction de gibier; il croirait préférable, sinon de revenir aux anciens règlements, du moins d'établir des zones plus nombreuses, moins étendues, et permettant de mieux tenir compte des conditions climatiques de chaque pays.

Un autre membre estime qu'un des moyens les plus efficaces pour prévenir le braconnage serait de n'autoriser le colportage du gibier que quelques jours après l'ouverture de la chasse, sauf à le permettre encore quelques jours après la fermeture.

Un de ses collègues appelle l'attention du Conseil général sur la facilité excessive avec laquelle les permis de chasse sont délivrés sous la législation actuelle. Les maires ont le pouvoir d'en refuser aux individus qui ont subi des condamnations infamantes, mais ils sont complètement désarmés à l'égard de ceux qui, sans être des repris de justice, ont des habitudes de braconnage et de maraude. L'honorable membre est d'avis qu'une latitude plus grande soit laissée sous ce rapport aux administrateurs municipaux.

Le Conseil entend ensuite l'analyse d'une lettre de M. Victor Avenant qui réclame contre la disposition de l'arrêté préfectoral du 24 septembre 1860, interdisant de placer des pièges pour la destruction des quadrupèdes à plus de 100 mètres des habitations. D'après le pétitionnaire, la défense des propriétés contre beaucoup d'animaux nuisibles qui n'approchent jamais des habitations, deviendrait impossible avec ce système.

Le rapporteur et plusieurs membres du Conseil contestent l'exactitude des appréciations de M. Avenant. La règle posée par l'arrêté préfectoral de 1860 leur paraît offrir des garanties suffisantes pour la propriété, et ils expriment l'opinion que la faculté d'établir des pièges sur tous les points serait très-préjudiciable à la conservation du gibier.

Après ces différentes explications, le Conseil général adopte les conclusions formulées par la quatrième commission sur la question de la chasse, et se borne à ordonner que les observations qu'il vient d'entendre seront mentionnées au procès-verbal.

(La suite à un prochain numéro.)

AVIS.

Un cours d'adultes sera ouvert à l'École Mutuelle, aux Récollets, à partir du 17 octobre prochain, tous les jours de 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du soir. Les jeunes gens qui désirent suivre ce cours, sont invités à se faire inscrire chez M. Choyer, directeur de ladite école, à partir du 1^{er} octobre.

L'enseignement comprendra :

L'étude de la langue française, l'arithmétique appliquée, des leçons de comptabilité et de tenue de livres, le dessin linéaire, des notions d'histoire et de géographie, ainsi que toutes les parties qui constituent le cours élémentaire.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

PIANO - HARMONICA.

Nous lisons dans une correspondance de la Touraine :

Vous rappelez-vous certains détails que je vous ai donnés l'année dernière sur le *piano-harmonica*, cet instrument nouveau, de l'invention de notre excellent facteur, M. Bachmann ? Très-probablement non ; car un clou

chassait l'autre dans le journalisme, et les lectures fugitives s'effacent bien vite. Vous me permettez donc de vous redire à peu près aujourd'hui ce que je vous disais alors ; car voici que les *pianos-harmonicas*, jusqu'ici à l'état d'essai, sont devenus l'objet d'une fabrication sérieuse de la part d'une maison de Paris dirigée par M. Bachmann, et qu'il y a opportunité à s'en occuper.

Qu'est-ce donc que le piano-harmonica ? Un charmant petit instrument à quatre octaves, dans lequel les verres des harmonicas ordinaires sont frappés au moyen d'un mécanisme mu par un clavier, en tout conforme à celui d'un piano.

Quant au son, c'est, aujourd'hui, grâce aux perfectionnements successifs de M. Bachmann, exactement le son des harmonicas attaqués librement par le marteau de liège ; quant au clavier, il se joue comme le piano, les touches ayant très-exactement la même disposition et les mêmes dimensions que celles de cet instrument ; quant à la forme enfin, c'est une petite table coquette montée sur deux pieds à patins comme les chiffonnières, et qu'une seule personne, une femme, un enfant même, peut enlever aisément et transporter d'un lieu à un autre.

Au premier coup-d'œil, le piano-harmonica apparaît comme un charmant joujou sans doute.

Mais il est impossible de ne pas voir aussi son utilité sérieuse pour les études des commençants, auxquels il offre, avec un clavier parfaitement égal, une justesse qui ne peut varier, qualité précieuse, car la formation de l'oreille en dépend.

Un pareil instrument, par le privilège qu'il a de garder toujours l'accord, est aussi, à côté d'un piano, comme un régulateur qui peut aider à maintenir celui-ci dans une justesse parfaite à mesure qu'il se déränge.

Toutes ces qualités, je n'en doute nullement, assureront le succès du nouvel instrument et je connais nombre de personnes qui en ont déjà acheté. La société philharmonique de Tours s'est empressée de payer son tribut d'encouragement à cette charmante invention, et le piano-harmonica qu'elle a acquis sera prochainement entendu dans la salle de la rue Traversière.

Deux lettres adressées à M. Bachmann, une par Louis Lacombe, le pianiste en renom, l'autre par l'illustre Rossini, ne seront pas indifférentes à citer après ce que je viens de dire ; car elles sont une autorité. Voici la première de Louis Lacombe :

« Le nouvel instrument de votre invention, que vous nommez piano-harmonica, me paraît être une véritable trouvaille. Je l'ai essayé avec soin, je l'ai écouté avec plaisir, et je le crois destiné à rendre de grands services aux artistes et au public. Après mûr examen, voici ce que j'ai constaté :

» 1° L'instrument tient fort peu de place ;

» 2° Il est de forme agréable ;

» 3° Les sons qu'il produit, sans être très-puissants, portent beaucoup et doivent s'entendre distinctement de loin ;

» 4° On peut l'attaquer vigoureusement ;

» 5° Sa justesse irréprochable ne me semble pas pouvoir s'altérer sous l'influence de la température ;

» 6° Et enfin, le piano-harmonica s'introduira prochainement dans les orchestres de tous les théâtres, de toutes les sociétés philharmoniques ; car il offre aux compositeurs des sources dont ils s'empresseront sans doute de restituer parti dans leurs œuvres dramatiques ou symphoniques.

» Recevez mes sincères félicitations, etc. »

Voici la lettre de Rossini :

« Je suis heureux de vous adresser mes compliments sur le nouvel instrument, le piano-harmonica. Je ne doute pas que les résultats que vous obtiendrez ne soient à l'avantage de votre œuvre, qui, appréciée par des juges compétents, vous fera arriver au but que vous vous êtes proposé ; souhaite qui, j'espère, sera bientôt pour vous une réalité. »

Les dames sont invitées à aller voir et à essayer ce petit piano-harmonica, déposé chez M. Caron père, à Saumur, Jardin-des-Plantes.

Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, 27 septembre, 8 h. 50 matin.

La crue arrive très-rapidement, et elle atteint en ce moment, à l'échelle du pont d'Orléans, la cote de 5 mètres 90. Croissante de 0^m 15 c. par heure.

La crue commence à se faire sentir à Saumur. Depuis hier soir, la Loire a monté de 0^m 50 à l'échelle du Pont-Cessart ; elle marque ce matin, à dix heures, 2^m 80.

Les journaux de ce matin sont remplis de détails sur les inondations qui désolent le bassin de la Loire. En plusieurs endroits, les eaux ont atteint le niveau de 1856.

Le service du chemin de fer a été retardé ou interrompu sur différents points.

Hier soir, on ramassait les regains dans les prairies du Pont-Fouchard, à la lumière de lanternes. Il était bien temps, parce que le Thouet croît beaucoup, et ce matin la prairie est entièrement submergée.

Des lettres de Rome annoncent que le général Montebello a été reçu par Pie IX. On affirme que l'évacuation par les troupes françaises sera terminée le 15 décembre.

Dans un discours aux députés prussiens, le ministre des finances déclare que la situation n'est pas encore fixée ; que la paix avec la Saxe n'est pas conclue, et que les relations de la Confédération du Nord avec les Etats du Sud ne sont aucunement réglées. Il ajoute que

— Moi, dit le chasseur, je me promène.

— Moi, je me promène aussi.

— Etiez-vous à l'affût ? demanda le chasseur.

— Oui, répliqua le braconnier.

— Du lièvre ou du loup ?

— Je ne chasse pas le loup, interrompit gravement Jétiot.

Le souvenir du loup de M. Des Torranches traversa l'esprit de Rude-aux-Côtes, et, ce souvenir en évoquant un autre, d'Hascher tendit la main à l'inconnu.

— Si je ne me trompe, reprit-il, ma main a déjà touché la vôtre ?

— Je ne le pense pas, monsieur, répondit le braconnier.

— Vous avez donc oublié la Goutte-Marion ?

— La Goutte-Marion m'est connue, mais aucun fait récent ne m'y reporte.

— A votre idée... repartit le chasseur ; si vous avez des raisons pour ne pas vous souvenir, je dois respecter ces raisons... Seulement, pour libérer ma conscience, je vous dirai merci, en ajoutant que, la nuit ou le jour, vous pouvez disposer de moi, car nul autre que vous ne m'a retiré des neiges.

(La suite au prochain numéro.)

aller seul à Ris ; je vais donc continuer mon voyage avec Tranche-Montagnes et Bien-Assis.

— Avouez-donc que vous avez peur, et je ne vous quitterai pas... répliqua crânement Des Brays.

— Disons plutôt, repartit Morelle, que M. d'Hascher n'y étant plus, nous ne serons guère rassurés tous les trois !

Ils continuèrent de monter le chemin creux, et, comme ils arrivaient à la cime de la Goutte-Marion, le chasseur s'engagea dans un ravin qui fait face à cet autre ravin, laissant, sur la gauche, ses trois amis marcher, avec moins de résolution, sur le bien de M. Des Torranches.

Quelqu'un qui eût vu d'Hascher gravissant seul ce chemin escarpé, eût compris la valeur du sobriquet donné au chasseur par le maître des Sapins.

Rude-aux-Côtes, le menton à une petite distance des genoux, c'est-à-dire le dos en cercle, faisant incessamment mouvoir, comme un compas, qui s'ouvre et se referme, ses grandes jambes, avançait avec une incroyable rapidité dans cette gorge de la montagne, sentier encombré de neige, rocailleux sous cette neige et miroir à quelques places à cause du ruissseau dont le cours, interrompu par la gelée, déviait, établissant un glacier partout où était un bas-fond.

Arrivé sur les sommets, ayant à sa droite le domaine Piotte, à sa gauche les bois du maître des Sapins, le chasseur put surveiller la bande qui l'inquiétait. Cette bande gravissait un des pics de la Chérasse, tandis que lui longeait le pic opposé.

Malgré la largeur de l'aride vallée qui séparait ces deux cimes, d'Hascher, lorsque la bourrasque avait un temps d'arrêt, distinguait sur la neige les maraudeurs, comme s'il eût été à portée de leur voix... De plus, il avait l'avantage de voir sans être vu, car il suivait le grand chemin planté de houx qui conduit au domaine dont nous avons parlé.

La composition de cette caravane, son aspect étrange, et surtout le mystère silencieux qui enveloppait sa marche, doublant les appréhensions du chasseur, lui firent aussi doubler le pas. Il fut un quart-d'heure avant elle à l'étang Piotte, et arrivait à la croix où aboutit la route de chez Rofins, lorsque ces maraudeurs touchaient à peine à cet étang.

C'est dire qu'il avait sur les bandits, à cause de l'état des chemins, une heure au moins d'avance.

D'Hascher, plus rassuré, reprit alors son pas ordinaire et suivit la route faite par l'écrivain, ayant soin de marcher en dehors de cette route pour dissimuler sa trace aux étrangers.

Le temps s'abimait de plus en plus, et la neige tombait si abondante que le chasseur, pour préserver son fusil de l'humidité, le fourra plus avant sous sa veste ; il reprit ensuite sa marche, un instant interrompue, mais de nouveau s'arrêta court.

— Qui va là ? cria-t-il à demi-voix, en dégageant vivement son fusil.

Un homme couvert de neige s'était détaché, à quelques pas de lui, d'un rocher vers lequel arrivait Rude-aux-Côtes.

D'Hascher pensa d'abord que l'un des maraudeurs avait devancé ses compagnons pour reconnaître la route.

Pénétré de cette idée et ne recevant pas de réponse :

— Qui va là ? répéta-t-il en armant ses deux coups.

— Ami, monsieur d'Hascher ! répondit une voix que le chasseur crut reconnaître.

— Eh ! parbleu ! c'est Jétiot ! murmura le chasseur en s'approchant du braconnier : que diable faites-vous à cette heure et par un temps pareil dans la campagne ?

— Peut-être ce que vous y faites vous-même, répondit Jétiot.

la Prusse doit défendre ce qu'elle a acquis et être toujours prête à reprendre la lutte.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BULLETIN FINANCIER.

La physionomie du marché n'a pas beaucoup changé depuis huit jours : quelques légères reprises, alternées d'autant de petites chutes, des cours qui résistent, mais qui perdent du terrain insensiblement, tel est son bilan hebdomadaire.

A quoi faut-il attribuer cette situation bâtarde ?

1° A l'élévation actuelle des cours qui ne laisse pas assez de marge aux capitaux de grande spéculation pour entreprendre une campagne sérieuse à la hausse ; 2° à des appréhensions sans doute très-vagues, et on attend que la paix soit tout-à-fait assise ; 3° à la saison et à l'absence d'un grand nombre de capitalistes qui sont encore en vacances.

Aujourd'hui lundi, les cours sont encore plus faibles et les affaires plus nulles.

La Rente se tient à 69-25 et ce cours semble être discuté. L'Italien, par suite des bonnes nouvelles de Palerme, a d'abord été coté à 56 50 et 56-85, mais

il est vite retombé à 56-55. Le Mobilier a encore perdu du terrain ; il fait 665 et 662-50.

Les chemins de fer subissent l'influence du marché ; ils sont très-calmes. Le Comptoir en légère reprise est à 906 fr. Les Obligations mexicaines, la valeur à l'ordre du jour, se relèvent un peu, mais bien lentement ; on les a cotées 142 et 145. Il n'y a rien à dire jusqu'à plus amples informations.

La Compagnie d'études du chemin de fer de Sedan à Vesoul, par la vallée de la Meuse, va commencer ses travaux. Son capital est formé de 600 parts de fondateurs, de 250 fr. chacune. On sait que ces opé-

rations, toujours sûres, sont de nature à produire dans un temps très-court, 10, 15 et même 20 capitaux pour un.

Le premier versement, dont la date sera ultérieurement fixée, est de 62-50 par chaque part. Pour le moment, il suffit d'envoyer simplement son adhésion, dans le plus bref délai, en indiquant le nombre que l'on désire, à la Banque générale des Obligations, 5, rue Taibout, chargée de la souscription. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES (54^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron, imprimé recto et verso :

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

Deuxième avec 30 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois :

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions :

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44^e année).

LA POUPEE MODÈLE
Journal des Petites Filles

TROISIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images colorées. Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière des deux 1^{res} années forme deux beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 30 septembre 1866, En l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER,

Plusieurs morceaux de terre avec rangées, une cave en roc servant de logement, grange, pressoir, jardin, le tout situé commune de Saumur, appartenant au sieur Louis Aubin-Prouteau. Voir les placards affichés.

S'adresser à M. GIRARD, à Saint-Vincent, commune de Dampierre, mandataire du propriétaire, et à M^e LAUMONIER, notaire. (439)

Etude de M^e BAUDRY, notaire à Varennes.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite, TROIS MORCEAUX DE PRÉ

Situés dans la prée du Pont-Fou-chard, près le pont de Saint-Florent et la nouvelle levée, et à peu de distance les uns des autres ;

L'un contenant environ 27 ares, L'autre 11 ares, Et le troisième 55 ares.

Ils appartiennent aux enfants Antoine Coulon, de Varennes.

S'adresser à M^e BAUDRY, notaire à Varennes. (449)

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ,

UNE PROPRIÉTÉ

D'AGRÈMENT ET DE PRODUIT, Dans un seul tenant,

Située au Petit-Puy, commune de Saumur, à 50 mètres de la route impériale de Saumur à Chinon, appartenant à M. SERGÉ, propriétaire à Saumur,

D'une contenance totale de 2 hectares 58 ares 50 centiares ou 47 bois-selées.

S'adresser, pour visiter cette propriété et traiter à l'amiable, à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare, faubourg Nantilly, à Saumur.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (450)

A CÉDER

Fonds de commerce de vins, eaux-de-vie et liqueurs, matériel, etc.

S'adresser à M. Pineau, grande rue St-Nicolas 85, à Saumur.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

UN FOUR A CHAUX

Avec une bonne clientèle, Situé à Dampierre, près Saumur.

S'adresser à M. DE RICHAUDEAU, propriétaire dudit four, qui l'exploite. (451)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

A l'entrée de la rue Saint-Nicolas, n° 8, anciennement occupée par un commerce de graineterie, et en dernier lieu par un café. S'adresser à M. LÉPINE-BOURGEOIS, rue de la Comédie, à Saumur. (457)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement,

MAISON

Fraichement restaurée, Rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, Actuellement occupée par M. Merle, peintre.

Cette maison se compose de deux chambres au rez-de-chaussée, deux au premier étage, grenier, cave, atelier au fond de la cour et grenier au-dessus. S'adresser à M. BARDOU, rue d'Orléans, 56. (437)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n° 6.

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines ; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue ;

Chambre à cheminée sur la cour ; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté ; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

AVIS

Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire contre la succession de M. Alexis Vinettié fils, en son vivant serrurier à Saumur, rue Saint-Nicolas, sont priées de s'adresser à M. Mangin, comptable du service des lits militaires, place du Chardonnet, n° 8, ou à M^e Clouard, notaire. (455)

M. ROSSIGNOL père a l'honneur de prévenir qu'il vient de céder son **Atelier de Confection** à son fils le jeune, et que pour écouler ses marchandises, il vendra 15 0/0 au-dessous des prix ordinaires. (445)

AVIS.

Nouveautés, draperies, rouenneries, toiles, etc.

ON DEMANDE UN APPRENTI, rue St-Jean, 6 et 8, à Saumur.

On demande une apprentie pour les modes. S'adresser au bureau du journal.

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n° 10. (274)

LA VILLE DE SAUMUR,
SON BUDGET,
SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le Dr BINEAU, Membre du Conseil municipal, PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

EN VENTE :
FIDES

ou **CHRISTIANISME ET PROGRÈS**
Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU **CHATEAU D'ANGERS**

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers, ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur, Un volume in-8°, sur beau papier vélin, A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 25 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 26 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 35	» 15	» »	69 60	» 30	» »
4 1/2 pour cent 1852.	97	» 25	» »	97	» »	» »
Obligations du Trésor.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Banque de France.	3600	25	» »	3605	5	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1380	15	» »	1380	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	615	2 50	» »	615	» »	» »
Crédit Agricole.	622 50	» 7 50	» »	625	2 50	» »
Crédit industriel.	662 50	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Mobilier.	672 50	7 50	» »	678 75	6 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	615	7 50	» »	617 50	2 50	» »
Orléans (estampillé).	858 75	» »	» »	890	1 25	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1170	» »	» »	1190	10	» »
Est.	545	» »	» »	542 50	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	902 50	2 50	» »	907 50	5	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	570	2 50	» »	578 75	8 75	» »
Ouest.	572 50	2 50	» »	572 50	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1620	5	» »	1625	5	» »
Canal de Suez.	375	» »	» »	382 50	7 50	» »
Transatlantiques.	527 50	2 50	» »	527 50	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	57 10	» 60	» »	57 95	» 85	» »
Autrichiens.	372 50	1 25	» »	376 25	3 75	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	418 75	1 25	» »	420	1 25	» »
Victor-Emmanuel.	75	» »	2 50	73	» »	2 50
Romains.	63	» »	1 50	61 25	» »	1 75
Crédit Mobilier Espagnol.	365	7 50	» »	368 75	3 75	» »
Saragosse.	155	5	» »	157 50	2 50	» »
Séville-Xérès-Séville.	26	» »	1 50	27	1	» »
Nord-Espagne.	116 25	1 25	» »	120	3 75	» »
Compagnie immobilière.	412 50	» »	» »	420	7 50	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	313 50	» »	» »	313 50	» »	» »
Orléans.	307 15	» »	» »	307	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	305 50	» »	» »	305 75	» »	» »
Ouest.	305 75	» »	» »	305 50	» »	» »
Midi.	305 50	» »	» »	305	» »	» »
Est.	307 25	» »	» »	307 25	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.